Harcèlement sexuel : Ayrault a tranché en faveur d'un projet de loi

Publication : jeudi 31 mai 2012 13:28

AFP, 31 mai 2012

N° et Date de parution : 20120531 - 31/05/12 17:34
Périodicité : Quotidien
piwi-1-10-14506-20120531-360621878.pdf
Copyright : AFP

Harcèlement sexuel: Ayrault a tranché en faveur d'un projet de loi (ministre)

Justice-harcèlement-femmes-social-Sénat-PS-UMP,2ELEAD

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a tranché en faveur d'un projet de loi, plutôt qu'une proposition de loi (d'initiative parlementaire), sur la question du harcèlement sexuel, a indiqué la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem.

De source gouvernementale, le projet de loi sera déposé conjointement par la ministre de la Justice, Christiane Taubira, et par Mme Vallaud-Belkacem, et présenté rapidement au Parlement dès que ses travaux reprendront.

Le texte "doit être présenté en Conseil des ministres le 16 juin et examiné au Parlement en commençant par le Sénat", a précisé à l'AFP, Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois du Sénat.

Contactée par l'AFP, Najat Vallaud-Belkacem a confirmé ces informations, ajoutant que le projet de loi avait été "envoyé ce matin (jeudi matin) au conseil d'Etat pour examen", afin de "s'entourer de toutes les garanties juridiques".

"Le texte sera examiné au plus vite au Parlement durant l'été pour une adoption définitive au plus tard en septembre", a-t-elle réaffirmé.

Jean-Pierre Sueur s'est montré plus optimiste en disant espérer "une adoption dès la session extraordinaire de juillet".

En recourant à un projet de loi, le gouvernement souhaite "s'entourer du maximum de sécurité juridique" mais également "affirmer son volontarisme", a encore expliqué la ministre et porte-parole du gouvernement.

"Pour autant, les sénateurs, qui se sont beaucoup impliqués sur ce dossier, (...) sont d'ores et déjà pleinement associés et leurs travaux nous serviront aussi de point d'appui dans le débat parlementaire", a-t-elle ajouté.

Les sénateurs se sont particulièrement mobilisés sur cette question, les groupes se précipitant pour déposer des propositions de loi.

Jeudi, pas moins de six textes de loi --trois émanant du PS, une du CRC (communiste), une de l'UMP et une de l'Union centriste-- avaient été déposées sur le bureau de la Haute Assemblée.

Le groupe écologiste s'apprêtait à en déposer un septième.

Un groupe de travail comportant toutes les sensibilités politiques a également été mis en place et commencé à auditionner les parties concernées.

Nous voulons "faire un texte qui réponde à toutes les interrogations et qui offre toutes les garanties pour que le recours soit vraiment effectif et que les plaignantes ne tombent pas dans des trappes que la loi aurait laissées parce qu'elle aurait été incomplète", avait déjà noté mercredi Najat Vallaud-Belkacem.

Une question reste encore en suspens, celle de savoir si le projet de loi sera présenté en procédure accélérée (une lecture par Assemblée).

1/2

Phoca PDF